

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par

M. Warsmann, M. Dhuicq, M. de Courson, M. Cornut-Gentille, M. Mathis et Mme Poletti

ARTICLE 6

A l'alinéa 2 :

I. - substituer aux lignes 2 et 3 du tableau les dix lignes suivantes :

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	169	Ardennes	11
		Aube	11
		Marne	19
		Haute-Marne	8
		Meurthe et Moselle	24
		Meuse	8
		Moselle	34
		Bas-Rhin	35
		Haut-Rhin	25
		Vosges	14

II. - Supprimer les lignes 47 à 54 du même tableau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de conséquence.